



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

CHUZELLES

### FICHE RÉFLEXE N° 1 : RISQUE INONDATION

#### Qu'est-ce qu'une inondation ?



Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

Elle peut être due :

- Au débordement d'un cours d'eau : une crue (ou montée du niveau de l'eau), lorsqu'elle est importante, peut amener le cours d'eau à sortir de son lit et à inonder les terres alentours. C'est le cas le plus fréquent.
- A du ruissellement urbain : lors de précipitations très intenses en ville, l'eau ne s'infiltré pas dans le sol, car ceux-ci sont imperméables. Les réseaux d'évacuation d'eaux pluviales peuvent rapidement être saturés. Les eaux de pluies empruntent alors les rues, avec des courants parfois dangereux, jusqu'à rejoindre une rivière ou un autre réseau d'évacuation.
- A un ruissellement pluvial renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques agricoles limitant l'infiltration des précipitations.
- A l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.
- A une remontée de nappe : en cas de précipitations de longue durée, le niveau de la nappe phréatique, remonte, entraînant une inondation des zones alentours.
- A une submersion marine : sur le littoral, des conditions météorologiques et océaniques défavorables (souvent accompagnées d'une forte houle et d'un vent fort venant du large) peuvent entraîner une hausse du niveau marin et alors inonder les zones côtières.

Au sens large, les inondations comprennent également l'inondation par rupture d'ouvrages hydrauliques ou de protection comme une brèche dans une digue.



CHUZELLES

Dernière mise à jour : 17 juin 2023

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### Crue lente et crue éclair : quelle différence ?

Les deux sont dangereuses :

Certaines crues, dites « éclair », se caractérisent par une montée extrêmement rapide des eaux. Le niveau du cours d'eau peut monter de plusieurs mètres en moins de 2 heures. Le débit est alors si puissant que 30 cm d'eau peuvent suffire pour emporter une voiture ! On se souvient notamment des inondations de Vaison-la-Romaine en 1992 ou de l'Aude en 1999 ou des Alpes Maritimes en 2020 suite à la tempête Alex.

Les crues lentes, en crue comme en décrue, ont surtout un impact sur le fonctionnement au quotidien, avec des infrastructures et des réseaux (routiers, électriques, téléphoniques...) qui peuvent rester coupés plusieurs jours, voire semaines. Ce fut le cas de la crue de la Seine en 1910, qui avait bloqué la capitale pendant plus d'un mois et causé d'importants dommages économiques.

### Qu'est-ce qu'un repère de crue ?



Un repère de crue est une marque sur un édifice public ou privé (mur, bâtiment, pile de pont, écluse, etc.) matérialisant le niveau ainsi que la date des crues historiques d'un cours d'eau.

Il constitue un moyen efficace pour diffuser et entretenir localement la connaissance et la conscience du risque inondation.

Simple et facilement identifiable, ce repère est riche d'enseignement sur les inondations passées et aide la population à imaginer leur ampleur.

Les repères de crue permettent de :

- > sensibiliser, entretenir et transmettre une mémoire collective des crues d'un cours d'eau ;
- > renforcer la conscience du risque ;
- > affiner le savoir et l'expertise des crues historiques ;
- > élaborer les atlas des zones inondables (AZI) et les plans de prévention des risques d'inondation (PPRI).



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

CHUZELLES

### Quelques chiffres sur les inondations en France :

**2023** : 13 juin Lourdios-Ichère sous les eaux. Ce village des Pyrénées-Atlantiques a vu son école et sa mairie être subitement inondées mardi 13 juin dans l'après-midi suite à une crue provoquée par de fortes précipitations. Une dizaine de personnes ont été brièvement piégées dans l'école. La maire du village a également été légèrement blessée.

Le département des Bouches-du-Rhône était placé par Météo France en vigilance orange orages et pluie-inondation pour la soirée du 13 juin. Selon le service météorologique, un violent orage stationnaire s'est déclaré au nord-ouest d'Aix-en-Provence. 100 millimètres d'eau sont tombés en une heure et demie, provoquant des inondations.

Selon Météo-France, des cumuls de 115 à 120 millimètres ont été enregistrés localement le long de la Durance et de l'ordre de 130 millimètres dans les environs de Trets. 40 à 50 millimètres d'eau sont également attendus sur l'agglomération marseillaise.

Pendant ce temps en Isère, un village enseveli sous un torrent de boue. Avec le violent orage qui s'est abattu dimanche soir sur Livet-et-Gavet (Isère), les rues de la commune se sont transformées en rivières.

Des torrents de boues ont dévalé les rues de Val-de-Virieu. Les pluies diluviennes n'ont duré que quelques minutes, mais elles ont provoqué des dégâts considérables. Comme au théâtre de Saint-Ismier.

Quarante kilomètres plus loin, à Rives, la pluie a provoqué un glissement de terrain sur la voie ferrée.

**2022** : Pour le Sud-Ouest, l'année 2022 démarre comme 2021 a fini : sous le déluge. De fortes pluies ont touché le pays dès le 9 janvier, notamment la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées, les Landes, l'Ariège et les Pyrénées-Atlantiques, placés par Vigicrues en alerte rouge pour des risques d'inondation. Le 10, le gave d'Oloron est en crue dans les Pyrénées-Atlantiques où des routes sont coupées, des trains supprimés et 700 foyers sans électricité et les Landes se retrouvent à nouveau sous la menace d'inondation. Les risques portent principalement sur les territoires proches des Gaves, de Pau et d'Oloron, comme de l'Adour et les Peyrehoradais sont invités à quitter leurs habitations.

**2021** : Depuis le jeudi 8 décembre, le Sud-Ouest du pays est touché par de fortes pluies et inondations. Plusieurs départements sont placés en vigilance orange, au moins jusqu'à samedi matin : les Landes, le Gers, les Pyrénées-Atlantiques, les Hautes-Pyrénées pour crues et l'Ariège, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne, les Pyrénées-Atlantiques pour pluie-inondation.

Au total, l'équivalent de deux à trois semaines de pluie, soit 120 litres, sont tombées en 12 heures sur la partie ouest des Pyrénées, inondant des villes et villages. Dans les Pyrénées-Atlantiques, à 4 heures du matin ce vendredi, il était tombé 122,8 millimètres de pluie à Laruns, 92,1 à Iraty, 86,2 à Larran ou encore 63,2 à Cambo-les-Bains. Au Pays basque, plusieurs villes ont été placées en vigilance rouge crue, à l'instar de Bayonne. Les Landes sont aussi en alerte aux crues. Dans les Alpes et dans les Pyrénées, les avalanches menacent. A Laruns, en vallée d'Ossau, où le village a été traversé par un torrent dans la nuit de jeudi 9 à vendredi 10 décembre, "on n'avait pas connu ça depuis 150 ans".

**2019** : Après un déluge de deux mois et une semaine d'une pluviométrie exceptionnelle, le Sud-Ouest est noyé, depuis le vendredi 13 décembre, sous des crues d'un niveau rarement atteint.

Le 14 décembre, un automobiliste perd le contrôle de son véhicule à Onard dans les Landes et meurt noyé. C'est la troisième victime de la catastrophe naturelle, après la mort d'une personne dans les Pyrénées-Atlantiques et d'une deuxième en Lot-et-Garonne. Alors que la Garonne a commencé à redescendre à Agen, le pire reste à venir à Marmande, où le pic des 9 mètres sera dépassé.

**2018** : La Seine a atteint entre 5,80 mètres et 6 mètres au cours du week-end des 27 et 28 janvier. Six cent soixante-six personnes ont été évacuées en Ile-de-France.

En octobre, les intempéries ont fait au moins 13 morts et plusieurs blessés graves dans le Languedoc-Roussillon en raison de fortes pluies qui ont entraîné des inondations. En une nuit, entre le 14 et le 15 octobre, il est tombé par endroits plus de 180 millimètres de pluie, une intensité exceptionnelle. Le niveau atteint lundi matin par la crue à Trèbes, dans la vallée de l'Aude, est sans précédent depuis 1891. Selon les relevés du service Vigicrues, la rivière est montée jusqu'à 7,68 mètres. Les images filmées par les habitants sur place laissent entrevoir de très nombreux dégâts.

**2016** : En février, cinq départements du Sud-Ouest sont à nouveau en vigilance orange aux inondations : la Charente, la Charente-Maritime, la Dordogne, la Gironde et les Landes. Météo-France précise que « la lente propagation des crues hivernales sur l'Isle aval, la Dronne aval et l'Adour moyen, engendre des hausses de niveaux significatives ».

Mais c'est début juin qu'une partie de la France est noyée sous des crues d'un niveau rarement atteint, en raison d'un épisode de fortes pluies. La montée des eaux est particulièrement spectaculaire à Paris où la Seine, en vigilance orange, va atteindre dans la nuit du 3 au 4 juin un pic de 6,10 mètres, le niveau le plus important depuis 1982. Le déluge s'est aussi



Dernière mise à jour : 17 juin 2023

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### CHUZELLES

abattu sur l'Autriche, la Suisse, la Belgique, la Moldavie et la Roumanie et l'Allemagne, faisant au total 16 morts en Europe, dont deux en France.

Dans l'Hexagone, où l'état de catastrophe naturelle sera reconnu, au total, quelque 20 000 personnes ont été évacuées et mises à l'abri par les services de secours sur l'ensemble du territoire, selon le ministère de l'Intérieur.

Sur les cumuls constatés sur l'ensemble du mois de mai à Paris, Orléans, Blois ou Trappes, un tel niveau de pluie n'a jamais été atteint depuis que les statistiques existent. Météo-France évoque un événement « centennal » qui pourrait s'expliquer en partie par les fortes températures enregistrées depuis le début de l'année.

**2015** : Le samedi 3 octobre au soir, de violents orages s'abattent sur les Alpes-Maritimes, faisant 19 morts. Il tombe en une nuit l'équivalent d'un mois de pluie. Les victimes sont prises au piège dans un parking souterrain (à Mandelieu-la-Napoule, une commune limitrophe de Cannes) coincées sous un tunnel ou noyées dans leur maison de retraite.

**2014** : Fin janvier, plusieurs départements du Sud-Ouest sont mis en vigilance orange aux inondations par Météo France. La Garonne est en crue en Lot-et-Garonne et en Gironde. L'Adour déborde dans les Landes.

Rebelote en juillet pour la Nouvelle-Aquitaine : de Lanne-en-Barétous, en Béarn, à la frontière de la Soule, jusqu'à Bassussary la plus à l'ouest, 102 communes du Pays basque sont reconnues en état de catastrophe naturelle suite aux inondations.

À l'automne, c'est le sud-est du pays qui est à son tour touché par des catastrophes naturelles à répétition.

Entre le 17 septembre et le 30 novembre, pas moins de 14 épisodes d'inondations dus à des orages touchent par ailleurs le Sud, des Pyrénées-Orientales aux Alpes-Maritimes, en passant par l'Hérault, le Gard, le Var, provoquant au total 17 morts et disparus.

**2013** : Un printemps pourri, accompagné de pluies diluviennes ininterrompues et de crues exceptionnelles, cause d'innombrables dégâts dans le sud de la Nouvelle-Aquitaine... L'épisode météorologique hors norme, dure plusieurs mois et culmine en juin. Le 18 juin, le gave de Pau dans les Pyrénées se déchaîne et provoque des inondations monstres à Lourdes et dans d'innombrables villages du massif pyrénéen, avant de dévaler en plaine jusque dans les Landes et de semer la désolation en causant la mort de trois personnes. Du jamais vu depuis 50 ans.

**2010** : Le 28 février, la tempête Xynthia, qui frappe principalement l'ouest de la France (Loire-Atlantique, Vendée, Charente-Maritime et Pyrénées), fait 53 morts. Associée à une grande marée, la tempête brise des digues et envahit des lotissements en zones inondables, notamment à La Faute-sur-Mer et L'Aiguillon-sur-Mer (Vendée). La catastrophe provoque de monstrueux dégâts, évalués à plusieurs centaines de millions d'euros.

La Gironde est également touchée, victimes de graves inondations dans l'estuaire et le Médoc. Saint-Louis-de-Montferrand sera ensuite reconnue par la préfecture « zone d'extrême danger ». Sur le bassin d'Arcachon, à Andernos, Arcachon, Gujan et Lanton, on relève de 50 à 80 cm de hauteur d'eau dans les rues. Comme en 1999, la presqu'île d'Ambès, à la confluence de la Dordogne et de la Garonne est submergée. Des brèches s'ouvrent dans les digues.

Dans le Médoc, les communes du Verdon, Saint-Yzan, Saint-Christoly et Beychevelle et, dans le Blayais, celles de Blaye, Saint-Androny et Saint-Ciers, sont touchées. 27 communes, dont Blaye, seront reconnues en état de catastrophe naturelle. À Bordeaux, c'est un moindre mal : rive droite, le quartier de La Bastide a les pieds dans l'eau.

Le 15 juin, des pluies torrentielles font 23 morts, deux disparus et près d'un milliard d'euros de dégâts dans le Var. Des villages sont dévastés, la prison de Draguignan détruite, des zones industrielles, campings et récoltes anéantis. On recense 31 560 sinistrés, dont 3 417 entreprises et 18 350 logements touchés.

**2002** : Début septembre, des inondations, dues à des pluies exceptionnelles sur les Cévennes, font 24 morts dans le Sud-Est. Le département du Gard est le plus touché.

**1999** : En novembre, 34 morts et 1 disparu lors des crues les plus graves depuis le début du siècle dans les départements de l'Aude, du Tarn, des Pyrénées-Orientales et de l'Hérault.

**1992** : En septembre, 46 personnes, dont 37 à Vaison-la-Romaine (Vaucluse), meurent dans des inondations provoquées par de violents orages dans plusieurs départements du Sud-Est.

**1990** : En début d'année, 81 personnes sont tuées lors d'une série de tempêtes d'une rare violence et de pluies diluviennes dans le nord et l'ouest de la France.



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

CHUZELLES

### Un phénomène en augmentation ?

Au vu des projections des scientifiques, les épisodes climatiques extrêmes tels que celui que nous connaissons ces jours-ci devraient se multiplier, en raison du réchauffement climatique. Dans l'Hexagone, où on assiste déjà dans le sud-est du pays, depuis la fin des années 1980, à une augmentation du nombre d'épisodes pluvieux intenses suivis de montées des eaux catastrophiques, et depuis la mise en service de la vigilance « crues » en juillet 2006, on enregistre en moyenne, un peu plus d'une trentaine de journées de vigilance crues orange et une journée de vigilance- crues rouge chaque année.

### Préparer son kit d'urgence 72 heures, est-il nécessaire ?

Comme un événement n'est jamais prévisible, il est très fortement conseillé de préparer son kit d'urgence 72 heures. Ce kit comporte certains objets essentiels pour être autonome dans l'attente des secours :

- Radio à piles (avec piles de rechange) afin de suivre les consignes des autorités.
- Lampe de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes.
- Des outils de base (couteau multifonctions, ouvre-boîte, etc.).
- Nourriture non périssable et ne nécessitant pas de cuisson.
- Eau potable en quantité (6 litres par personnes en bouteille).
- Médicaments.
- Lunettes de vue (paire de secours).
- Vêtements chauds et couverture de survie.
- Double des clés de la maison et de la voiture.
- Copie des documents essentiels dans une pochette étanche (carte d'identité, ordonnances, etc.).
- Trousse de premier secours (alcool, pansements, compresses, etc.).
- Argent liquide (les distributeurs pouvant ne pas fonctionner).
- Chargeur de téléphone portable.
- Jeux pour occuper le temps.

Une fois par an, le contenu du kit doit être vérifié, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées.

Une fois utilisé, le kit d'urgence doit être reconstitué.

### Comment réduire la vulnérabilité de sa maison aux inondations ?

La réduction de la vulnérabilité d'un logement aux inondations consiste à faire quelques travaux pour le rendre plus résistant face à de tels événements. Les occupants y seront ainsi plus en sécurité et pourront, en cas d'inondation, retrouver un logement habitable beaucoup plus vite. Comme l'habitation sera moins endommagée, le reste à charge après indemnisation de l'assureur sera aussi moins important.

En fonction du logement, du budget, et en priorité pour préserver les vies humaines, cela peut être :

- La sécurisation du circuit électrique, en séparant le réseau des pièces inondables de celui des autres pièces, en plaçant les équipements électriques au-dessus du niveau inondable, en favorisant les prises de courant en hauteur dans la mesure du possible ;
- Le stockage en hauteur des produits polluants pour éviter la dispersion lors de l'inondation (fioul, carburant pour la tondeuse...) ;
- L'installation d'un système permettant de boucher temporairement les aérations basses en cas d'alerte, pour empêcher l'infiltration d'eau. Ces aérations devront être rouvertes après l'inondation, pour renouveler l'air et faciliter le séchage ;
- L'aménagement d'une zone de refuge en hauteur, accessible de l'intérieur et permettant de sortir (par un velux, un balcon...) lors de l'arrivée des secours. On y place le kit d'urgence 72H ;
- Le balisage des piscines ou bassins pour pouvoir les visualiser même pendant l'inondation, alors que l'eau est trouble (pour éviter la noyade des secours, piquets suffisamment hauts aux 4 coins du bassin) ;
- L'installation de batardeaux (panneaux ou structures amovibles) sur les portes pour limiter les entrées d'eau et de boue dans l'habitation (hauteur max. 80 cm pour éviter des pressions trop fortes sur l'habitation) ;



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### CHUZELLES

- L'installation d'une pompe submersible dans les sous-sols (ou, si elle n'est pas submersible, au-dessus du niveau inondable), reliée à une source d'énergie sécurisée, pour évacuer l'eau plus rapidement après l'inondation ;
- L'installation de clapets anti-retour sur le réseau d'eaux usées, pour empêcher les eaux usées de remonter à l'intérieur de l'habitation (si les réseaux d'assainissement sont saturés, les eaux peuvent remonter au niveau des WC et éviers) ;
- L'arrimage des cuves (gaz ou fioul) et leur étanchéification pour éviter qu'elles ne soient emportées ou qu'elles ne polluent ;
- Le remplacement des revêtements de sol et des menuiseries en utilisant des matériaux peu sensibles à l'eau (carrelage ou pierre, et non parquet ou moquette ; portes en PVC et non en bois) ;
- La rehausse des systèmes de chauffage (pompes à chaleur, chaudières, par exemple) ou leur installation dans une pièce non inondable, afin d'assurer leur fonctionnement pendant et après l'inondation.

Un diagnostic permet en général d'identifier précisément les travaux nécessaires.

### **Ai-je droit à une subvention ?**

Le diagnostic et les travaux peuvent être subventionnés par le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit « fonds Barnier », si le logement est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) ou d'un programme d'action pour la prévention des inondations (PAPI). Le taux de subvention est de 80 % pour les travaux, avec la possibilité de bénéficier à l'avance des fonds, à hauteur de 30 % du montant de la subvention.

Pour en savoir plus : <https://www.georisques.gouv.fr/etre-accompagne/le-soutien-financier-du-fonds-barnier>



CHUZELLES

Dernière mise à jour : 17 juin 2023

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### Le comportement du citoyen

#### Avant l'évènement : S'organiser et anticiper

S'informer des risques concernant votre lieu d'habitation en allant sur le portail : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr), dans l'onglet « Particulier », choisir la rubrique « Accueil - Mes Risques ». Sur la page d'accueil qui s'ouvre « Connaître les risques près de chez moi », renseignez votre adresse et validez.

S'informer sur les modes d'alertes et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.), en mairie.

Faire réaliser un diagnostic de vulnérabilité de votre maison.

Préparer un kit d'urgence 72 heures avec les objets et articles essentiels.

Aménager une zone refuge à l'étage, avec une ouverture pour l'évacuation ou identifier un lieu à proximité pour se réfugier.

Se tenir au courant de la météo et des prévisions de crue par radio, TV et sites internet.

Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : album de photos, papiers personnels, factures ..., les matières et les produits dangereux ou polluants.

Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz.

Prévoir les dispositifs de protection à installer : sacs de sable, barrières amovibles et le matériel pour surélever les meubles.

Calfeutrer les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, événements, volets.

Amarrer les cuves, bouteilles d'hydrocarbures, car elles peuvent être entraînées et se mettre à flotter, ce qui peut occasionner de gros dommages.

Repérer les stationnements hors zone inondable.

Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents.

S'informer sur le niveau des plus hautes eaux.

S'informer sur les lieux de refuges.

#### Pendant l'évènement

Se tenir informé de l'évolution de la situation (radio, Météo-France et Vigicrues) et prévoir les gestes essentiels :

Eloignez vous des cours d'eau, des berges et des ponts.

Ne pas téléphoner, libérez les lignes pour laisser les réseaux disponibles pour les secours.

Dans la mesure du possible, restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les zones concernées.

Installez les dispositifs de protection sans vous mettre en danger.

Ne descendez pas dans les sous-sols ou les parkings souterrains.

S'il vous est absolument indispensable de vous déplacer, soyez très prudents.

Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

Respectez en particulier, les déviations mises en place.

Évitez de rester bloqué (quittez les lieux dès que l'ordre en est donné).

N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue.

Déplacez hors d'atteinte de l'eau les objets de valeur et les produits polluants.

Dans les zones inondables et même dans les zones rarement touchées par les inondations :

- Installez des batardeaux devant les portes, portails, ouvertures pour empêcher l'eau de rentrer.
- Mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés, en les surélevant.
- Transférez les coussins, rideaux, nappes, tous les éléments en tissu ou qui ne sont pas imperméables, à l'étage.
- Enlevez les ustensiles, les couverts et tous les petits objets qui se trouvent dans les placards et les tiroirs car ils peuvent se mettre à flotter et être abîmés ou blesser quelqu'un au moment de l'évacuation de l'eau.
- Bloquez les conduites d'égout du sous-sol s'il n'y a pas de clapet anti-refoulement.
- Bouchez le drain au sous-sol si existant.
- Enlevez ou fixez les objets encombrants sur le terrain pour qu'ils ne soient pas projetés ou emportés par l'eau.



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### CHUZELLES

	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fermez les portes, les fenêtres et les volets.</li><li>- Si les volets sont électriques, il faut bien penser à les baisser avant de couper l'électricité.</li><li>- Coupez si possible les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage.</li><li>- Placez les sacs de sable tout autour de la maison et renforcez la protection à l'intérieur en colmatant les ouvertures.</li><li>- Montez dans les étages.</li><li>- Surveillez la montée des eaux.</li></ul> <p>Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée, car 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture.</p> <p>Ne pas aller chercher les enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux.</p> <p>Prévoyez des moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- D'éclairage de secours.</li><li>- Un poste de radio à piles.</li><li>- Une réserve d'eau potable.</li></ul> <p>N'entreprenez aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité.</p> <p>Ne pas encombrer les voies d'accès ou de secours.</p> <p>Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils.</p>
<b>Après l'évènement</b>	<p>Si vous êtes dans une zone qui a été inondée :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Aérer et désinfecter les pièces.</li><li>- Chauffer dès que possible et ne rétablir l'électricité que sur installation sèche.</li></ul> <p>S'assurer que l'eau du robinet est potable (mairie).</p> <p>Respecter les consignes.</p> <p>Informez les autorités de tout danger.</p> <p>Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques.</p> <p>Désinfecter à l'eau de javel.</p> <p>Faire l'inventaire des dommages, et prendre des photos.</p> <p>Déclarer le sinistre à votre assurance dans les plus brefs délais.</p>
<b>Où s'informer pendant le risque</b>	<p>Ecoutez les messages diffusés par les radios ou la télévision : France Bleu Isère (101.8 FM ou 103.9), France Inter (93.5 FM ou 99.8) et France 3.</p>
<b>En savoir plus sur le risque</b>	<p>Consultez les sites suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li><a href="http://www.vigicrues.gouv.fr">http://www.vigicrues.gouv.fr</a></li><li><a href="http://cepri.net">http://cepri.net</a></li><li><a href="https://www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr">https://www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr</a></li><li><a href="https://www.georisques.gouv.fr">https://www.georisques.gouv.fr</a></li><li><a href="https://vigilance.meteofrance.fr">https://vigilance.meteofrance.fr</a></li></ul>



CHUZELLES

Dernière mise à jour : 17 juin 2023

# PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



## COMMENT RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DE SA MAISON AUX INONDATIONS ?



**Arrimer les cuves (gaz ou fioul) et les rendre étanches pour éviter qu'elles soient emportées ou qu'elles polluent durablement la zone.**

**Sécuriser le circuit électrique.** Créer un réseau séparatif pour les pièces inondables, placer les équipements électriques hors d'eau, favoriser les prises de courant en hauteur dans la mesure du possible.

**Stocker hors d'eau les produits polluants** pour éviter leur dispersion lors de l'inondation.

**Rehausser les systèmes de chauffage (chaudière par ex.) ou les installer dans une pièce non inondable** afin d'assurer leur fonctionnement pendant et après l'inondation.

**Installer des clapets anti-retour sur le réseau d'eaux usées** pour empêcher les eaux usées de remonter à l'intérieur de l'habitation.

**Installer une pompe submersible dans les sous-sols (ou au-dessus du niveau inondable si elle n'est pas submersible) et reliée à une source d'énergie sécurisée,** pour évacuer l'eau plus rapidement après l'inondation.

**Aménager une zone refuge** en hauteur, accessible de l'intérieur et munie d'un accès vers l'extérieur (fenêtre de toit, balcon) pour permettre l'évacuation par les secours. On y place le kit d'urgence 72 heures.

**Remplacer les revêtements de sol** en utilisant des matériaux peu sensibles à l'eau.

**Installer des batardeaux sur les portes** pour limiter les entrées d'eau et de boue dans l'habitation (hauteur maximale 80 cm pour éviter des pressions trop fortes sur l'habitation).

**Occulter (boucher) les aérations basses** en cas d'alerte pour empêcher l'infiltration d'eau, mais bien les rouvrir après pour l'aération de l'habitation.

**Baliser les piscines ou bassins** à hauteur d'au moins 1,10 m pour permettre de visualiser leur emplacement même pendant la crue.

© Illustration : Antoine Dupuis - STR2017



# PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

CHUZELLES



## Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.

